

## Rythmes scolaires : la concertation à la trappe !

L'éducation nationale prépare la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

L'idée de base consistant à ajouter une demi-journée de classe par semaine recueille un très large consensus, une quasi-unanimité. Mais pour les dispositions concrètes, le conseil municipal de Crolles a décidé, à sa manière, après un simulacre de concertation, en prenant l'exact contre-pied du point de vue des parents d'élève, des enseignants et des associations qui pourraient contribuer aux temps d'accueil périscolaires.

Lors de la réunion publique du 15 février 2013, la plupart des participants se sont déclarés favorables à une mise en œuvre en 2014. Une semaine plus tard, le conseil municipal quasi-unanime décide l'application dès septembre 2013. Comme l'écrit le Dauphiné Libéré : *ce choix est tout de même une petite surprise.*

Une large majorité propose de placer les Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) en fin de journée : les parents pour récupérer leurs enfants de bonne heure, les associations car elles ne voient pas comment elles pourraient mobiliser des animateurs uniquement sur la pause méridienne, les enseignants parce qu'ils perçoivent bien que récupérer des enfants après  $\frac{3}{4}$  h de garderie supplémentaire cela ne va pas dans le sens d'une pause méridienne apaisante ! La commune propose, à l'inverse, l'allongement de la pause méridienne et deux scénarii qui ont en commun de placer les TAP autour de midi.

Si vous croyez encore que la municipalité pratique la concertation, sachez que, selon les témoignages concordants recueillis par Le Crollois, ceux qui n'étaient pas d'accord avec l'idée initiale de la mairie n'ont pas été écoutés, se sont parfois sentis agressés, traités de *non représentatifs* (comme si les absents étaient plus représentatifs ...).

Un horrible soupçon pèse sur ce dossier. Hélas, on ne peut écarter l'hypothèse que la préoccupation majeure du maire soit en fait de montrer sa capacité à être bon élève en appliquant rapidement, avec autorité, une décision nationale.

On est loin de l'aménagement du temps de l'enfant.

**Voici mes propositions, sans originalité**, simplement en reprenant ce que proposent de nombreuses personnes qui ont une réelle connaissance du dossier.

**Au niveau national**, reprendre les discussions sur la refondation de l'école et remettre en débat le choix entre le mercredi ou le samedi matin. Lire Philippe MEIRIEU : « *Pourquoi avoir écarté si vite l'hypothèse du retour du samedi matin ? Pourquoi avoir imposé une formule unique - les cours le mercredi matin - quand on aurait pu s'en remettre aux collectivités territoriales et aux écoles ? (...)* La crispation sur les « rythmes scolaires » à laquelle on assiste aujourd'hui est particulièrement contre-productive au regard de la « refondation de l'École ». Elle écarte un fait pédagogique majeur : **ce qui fatigue l'enfant, d'abord et avant tout, c'est l'échec** ». En pluraliste invétéré, je ne suis adepte d'aucun gourou, mais je regrette que l'on écarte aussi vite le point de vue des enseignants, des pédagogues, des scientifiques de l'éducation.

**Au niveau local**, pour une réelle concertation, demander des avis écrits aux conseils d'école, aux fédérations de parents d'élève, aux associations impliquées dans les activités périscolaires, aux conseillers municipaux. Publier ces avis sur le site web de la commune et en faire une synthèse dans le journal municipal.

Organiser un débat public sur les dispositions à prendre dans la commune et, éventuellement, la communauté de communes (il y a peut-être matière à action communautaire). Décider en conseil municipal. Préciser les modalités concrètes dans les conseils d'école.

**Sur le fond**, concernant les rythmes scolaires, ma proposition est de rétablir le samedi matin (cf Meirieu), de terminer plus tôt (15 h 45, cf le consensus majoritaire), de conserver de longues vacances d'été pour développer l'éducation hors les murs - cf mon attachement indéfectible à l'éducation populaire, au scoutisme et à la joie qu'éprouvent tous les enfants du monde en gambadant dans les champs.

Francis Odier, 8 mars 2013

\* \* \*

## L'essentiel du décret du 24 janvier 2013

<http://www.education.gouv.fr/cid66696/la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html>

**Publics concernés** : élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques, parents d'élèves, enseignants du premier degré et collectivités territoriales.

**Calendrier** : la réforme des rythmes scolaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

**Contenu** : Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente

**Concertation** : Le conseil d'école intéressé ou la commune peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique. Le directeur académique arrête l'organisation de la semaine scolaire après examen des projets d'organisation qui lui ont été transmis et après avis du maire.

**Le site de Philippe MEIRIEU** : <http://www.meirieu.com/>

**Le site web de la commune de Crolles** - au 8 mars 2013 - *Rythmes scolaires : la réforme sera appliquée en 2013*

*Le Conseil municipal, réuni le 22 février dernier, a décidé l'application de la réforme des rythmes scolaires à Crolles dès 2013. Les écoliers auront classe quatre jours et demi par semaine dès ce mois de septembre.*

*La demi-journée de classe supplémentaire sera instaurée le mercredi matin. De nombreux points restent à préciser, pour construire, en lien avec les différents acteurs - enseignants, parents d'élèves, associations - un schéma d'organisation fondé sur les besoins des enfants.*

*L'organisation de la journée d'école sera repensée, afin de proposer des solutions respectueuses des rythmes des enfants mais aussi des attentes des différents partenaires.*

Dans son éditorial du numéro de mars 2013 du Magazine de Crolles, le maire écrit que « *la concertation est vaste et nourrie* ». Il se garde bien de préciser qu'il décide l'inverse du consensus qui s'est dessiné durant la concertation.

Pour la suite de la préparation de la nouvelle organisation de la journée d'école, la concertation sera d'un intérêt fort limité si la commune maintient sa position de principe sur l'allongement de la pause méridienne.